

## **Nous dénonçons la persécution politique, juridique contre le Prof. Mario Sandoval**

Le Collectif des Personnes Privées de Liberté et d'Accès à la Justice, l'Association des défenseurs des droits de l'Homme d'Amérique latine, **expriment leur rejet énergique de la persécution politique et juridique exercée par les autorités de l'État argentin contre le professeur Mario Sandoval**, citoyen français, né à Buenos Aires, à qui la justice fédérale prétend imputer des crimes et délits pour lesquels il est complètement innocent.

Jusqu'au mois de mars 2008, le professeur Sandoval n'était lié en aucune manière à ce qu'on appelle les « procès de crime contre l'humanité » ou parodie pseudo-judiciaire d'une manœuvre politique malveillante. Cela jusqu'à ce que le procureur fédéral Eduardo Taiana (sur le fondement irrégulier d'une publication tendancieuse de Pagina 12 datée du 16 mars 2008), ne liait le nom de Sandoval à l'affaire dite ESMA et à l'enlèvement, en 1976, du citoyen Hernán Abriata en particulier, sans aucun argument juridique. Le juge fédéral Sergio Torres a donné suite aux réquisitoires du Procureur malgré le fait que les documents existants dans l'affaire ne laissaient pas apparaître que Mario Sandoval était à l'ESMA et qu'il n'existe pas non plus dans celle-ci ni témoignages ni preuves qui le lieraient de quelque façon à l'affaire, de la même manière il n'a pas considéré que la description fournie par les témoins de l'enlèvement de Hernán Abriata ne correspondait en rien à l'apparence physique du professeur Sandoval. Malgré cela, pour des raisons politiques et idéologiques, et la pression des organisations qui se cachent derrière la pseudo-défense des Droits de l'Homme, il l'a trouvé coupable d'un crime ou délit, l'a déclaré en contumace, décidé sa détention préventive et demandé son extradition à la France.

**La Justice et le Gouvernement argentin connaissent les irrégularités de la procédure engagée contre le professeur Sandoval**, clairement entachée d'illégalité, et en violation flagrante des principes de non-rétroactivité pénale et de la prescription pénale, est appliquée la responsabilité pénale collective, les garanties constitutionnelles et conventionnelles internationales sur le sujet n'ont pas été respectées. Il est ainsi reconnu, dans la conduite des autorités judiciaires et administratives, la commission de délits perpétrés sous l'impunité la plus absolue.

Depuis plus de dix ans, Mario Sandoval est victime de calomnies, de traitements dégradants et de toutes sortes de diffamations de la part des autorités judiciaires et politiques argentines, en connivence frauduleuse avec les médias et les associations franco-argentines qui s'arrogent le droit de s'auto-définir des "droits de l'homme". De même, sa famille à Buenos Aires subit des décisions arbitraires de justice.

Le professeur Mario Sandoval dénonce régulièrement à travers de nombreuses publications l'insécurité juridique qui règne en Argentine, la corruption de la Justice fédérale; l'illégitimité des procès de crimes contre l'humanité; la persécution judiciaire et la situation des prisonniers politiques, s'érigeant en porte-parole de la société et des institutions des 70', situation qui lui a valu d'être victime de menaces à sa liberté d'expression de la part de l'Observatoire pour la Protection des Défenseurs des Droits de l'Homme -20/04/2018-

**À la famille Abriata**, il leur est rappelé qu'ils ont vu les personnes qui ont fait irruption dans leur domicile et savent honnêtement que Mario Sandoval n'a pas participé à l'enlèvement de Hernán Abriata. En raison de la défense de la vérité objective, nous leur demandons qu'ils ne se laissent pas influencer par des personnes ou des associations qui profitent du passé douloureux que l'Argentine a connu, se parent d'un opportunisme et une mesquinerie qui transforment la douleur et le désir de justice en une vengeance qui par aveuglement tombe en injustices comme dans le cas de Sandoval.

**Nous demandons au gouvernement et à la justice française** qu'ils protègent les droits humains de Mario Sandoval contre l'abus de la République argentine du principe de la souveraineté juridique. Accéder à la demande des autorités argentines serait une contradiction avec les principes fondamentaux soutenus par la France, berceau des droits de l'homme et qu'elle défend au niveau international depuis le fond de son Histoire.

Il n'existe pas d'arguments légaux pour faire valoir la demande d'extradition de Sandoval vers l'Argentine et il n'y a pas non plus de base légale ou juridique pour que la France l'accorde. La justice française doit statuer conformément à la loi et se défaire de toute influence idéologique ou politique émanant d'associations franco-argentines composées d'anciens membres d'organisations terroristes qui ont agi en Argentine dans les années 70.

De même, nous demandons que le professeur Mario Sandoval puisse recouvrer sa liberté de mouvement, jouir de sa réputation et de son honneur et qu'il ne soit pas un gage d'échange pour des raisons ou des intérêts d'État entre l'Argentine et la France. BUENOS AIRES-ARGENTINA, 21 ABRIL 2018.

**Dra. María Elena García, presidenta Colectivo de Personas Privadas de Libertad y Acceso a la Justicia**  
<https://www.facebook.com/ddhhpp.org/>

**Dr. Guillermo Fanego, presidente de la Asociación Defensores de Derechos Humanos de Latinoamérica**  
<https://www.facebook.com/ESTADODEDERECHO/>

Adhiere: **Prisionero en Argentina** <http://prisioneroenargentina.com/>